

Assemblée Générale de la CAMTES
(Première Assemblée Générale au titre de l'année 2019)

PROCES VERBAL

Introduction

L'an deux mil dix neuf, et le 24 Décembre, sur convocation de sa Présidente du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale de la CAMTES s'est réunie en session Ordinaire à la salle de réunion de sa Direction Générale sise à MIDOMBO immeuble KOUKOUI C/31 à partir de 10h10mn avec la participation des membres dont la liste de présence figure en annexe ci-joint.

Ouverture de la séance

Une petite cérémonie d'ouverture a eu lieu et après les mots de bienvenu et la présentation de l'ordre du jour par le Directeur exécutif, la parole fut donnée à la Présidente du Conseil d'Administration, Madame ACHADE Madeleine, qui au constat du quorum légal atteint, a prononcé un discours d'ouverture de la session. Ensuite, l'ordre du jour a été soumis aux amendements.

L'ordre du jour adopté se présente comme suit :

- 1- Examen et Adoption du rapport d'activités de l'exercice 2018
- 2- Examen des états financiers de l'exercice 2018
- 3- Diverses

Développement

Point 1 : Examen et Adoption du rapport d'activités de l'exercice 2018

Après lecture du rapport d'activités par le Directeur Exécutif, l'Assemblée générale après avoir fait ses observations et posé des questions pour une bonne compréhension, a profité de l'occasion pour faire des propositions allant dans le sens de la bonne marche des activités de la CAMTES. C'est instamment le cas des activités de recouvrement de ses créances qui a le plus retenu l'attention des uns et des autres.

Proposition

- Mettre à plat tous les dossiers de crédit en impayé.
- Organiser les séances de sensibilisation des membres de la CAMTES.
- Sensibiliser les agents de crédit à bien monter les dossiers

Après les propositions, l'Assemblée Générale a pris la décision suivante :

Décision 1 : Après examen du rapport d'activités, l'Assemblée Générale a procédé à l'adoption dudit rapport par acclamation.

Une petite pause a été observée le temps de permettre aux membres de se détendre avant d'aborder le second point de l'ordre du jour.